



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Les bourgeois-es de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à

L'Assemblée bourgeoise de Souboz

le mercredi 25 février 2026 à 19.30 heures

à l'administration communale à Souboz (salle des commissions)

Ordre du jour

1. Accepter la conclusion de deux contrats sur l'immeuble feuillet No 232 de Petit-Val 4 (Souboz) avec Swissgrid SA :
 - a. contrat de servitude « Fibre optique sur ligne électrique aérienne » avec la convention concernant l'indemnisation de ce droit de passage pour une durée de 25 ans ;
 - b. contrat de servitude « Contrat forestier ».

Recours :

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Souboz, le 21 janvier 2026

Conseil communal